

COMMISSION DES FINANCES

---

Séance du vendredi 31 Mars 1916

---

Président : M. BÉRARD

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Sont présents : MM. Aimond, Astier, Beauvisage, Bérard, Boudenoot, Cazeneuve, Chastenet, Doumer, Dupont, Gervais, Guillier, Hubert, Jeanneney, Jénouvrier, Lhopiteau, Lintilhac, Lourties, Henri-Michel, Maurice Faure, Perchot, Peyronnet, de Selves et Trouillot.

-

M. VIVIANI, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, est introduit et prend place au bureau.

-

La Commission désigne M. Aimond pour présenter un avis financier sur le projet de loi relatif à la répartition et aux prix des charbons.

-

M. le PRESIDENT invite M. le Garde des Sceaux à exposer à la Commission la question des loyers.

M. LE GARDE DES SCEAUX déclare que le projet loi relatif aux loyers sera très prochainement adopté par la Chambre et que la question des indemnités aux propriétaires, qui a soulevé tant de discussions, sera réglée par trois projets qui sont actuellement soumis aux différentes Commissions de la Chambre et ont reçu leur approbation.

Il ajoute que M. le Ministre des Finances viendra, dans un instant, entretenir la Commission des Finances de ces projets de loi.

M. DE SELVES rappelle les promesses faites par le Gouvernement en décembre 1915. Depuis, la situation s'est aggravée et le décret paru ce matin au Journal Officiel n'est que la reproduction des précédents.

M. le GARDE DES SCEAUX estime qu'il est impossible, alors qu'une loi est en discussion, de modifier le moratorium.

D'ailleurs, les procès entre propriétaires et locataires ont été peu nombreux.

M. Henri-MICHEL proteste contre les propos tenus, relativement au paiement des loyers, par certaines personnes occupant des fonctions officielles.

M. JENOUVRIER considère que les locaux ont pour ainsi dire été réquisitionnés au profit de leurs occupants. L'Etat devrait donc supporter une partie de la charge en résultant, par exemple un tiers, alors que les proprié-

taires ne recevant des locataires que le tiers du montant de leurs loyers, feraient abandon du reste. Les charges seraient ainsi équitablement réparties

M. le GARDE DES SCEAUX expose qu'on ne peut faire un traitement de faveur aux propriétaires.

M. RIBOT, Ministre des Finances, est introduit et prend place au bureau.

Il déclare que les Commissions de la Chambre se sont ralliées aux projets de loi qu'il leur a soumis et que la question sera réglée d'ici peu.

D'après ces projets de loi, les propriétaires pourraient obtenir des avances du Crédit Foncier, dans des conditions avantageuses. L'Etat prendrait à sa charge les annuités dues par les petits propriétaires.

En ce qui concerne les petits loyers non payés, l'Etat et les Départements prendraient les 2/5 à leur charge.

M. DE SELVES prend acte de ces déclarations et insiste pour que cette question soit réglée le plus rapidement possible.

M. JEANNENEY insiste également pour l'adoption prochaine du projet de loi relatif au taux de l'intérêt légal.

M. le PRESIDENT remercie M. le Garde des Sceaux et M. le Ministre des Finances.

La séance est levée à 3 heures 1/2.